

COMPTE-RENDU de la RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL

le 14 AVRIL 2015 à 19H15

*Absents excusés : Jean-Philippe DELAPORTE qui remet pouvoir à Patrick JUNG
Nelly BLONDEL qui remet pouvoir à Sébastien BARRE*

oOo

1 - LECTURE DU COMPTE RENDU PRECEDENT :

Monsieur le Maire propose d'approuver le procès verbal de la séance du 10 Mars 2015 et demande préalablement si celui-ci appelle des observations.

Compte tenu qu'il n'y a pas d'observation écrite, le procès verbal de la séance du 10 Mars 2015 est approuvé des présents et représentés.

2- COMPTE ADMINISTRATIF 2014 :

Monsieur le Maire précise au Conseil que la Commission Communale « Finances » s'est préalablement réunie à deux reprises pour préparer le budget. La proposition de budget a été établie en tenant compte de l'avis de chacun.

a) approbation du compte de gestion :

Après s'être assuré que le trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents, considérant la régularité des comptes, adopte le compte de gestion 2014 dressé par le Trésorier Municipal.

b) compte administratif 2014 :

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents, considérant la régularité des comptes, adopte sous la présence de Philippe PETIT le compte administratif 2014 dressé par le Maire Sascha MAIGNAN.

Section de Fonctionnement :

Dépenses: 127 096.38 €

Recettes: 142 709.19 €

Excédent 2014 : 15 612.81 €

Excédent antérieur: 107 417.36 €

Excédent total : 123 030.17 €

Section d'Investissement :

Dépenses : 190 845.68 €

Recettes: 140 476.44 €

Déficit 2014 : 50 369.24 €

Déficit antérieur: 3 966.04 €

Déficit total : 54 335.28 €

c) Affectation du résultat :

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014, le conseil municipal a délibéré. A l'unanimité des membres présents, il constate que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 123 030.17€. Il décide qu'une somme de 54 335.28€ est affectée à l'apurement du déficit d'investissements et en section de recettes de fonctionnement restera la somme de 68 694.89 €.

3- TRAVAUX A REALISER EN 2015 :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il voudrait inscrire dans la section de fonctionnement deux études.

En effet, d'une part, suite aux nouvelles réformes de conformité ERP (Etablissement Recevant du Public) concernant l'accessibilité des personnes à mobilité réduite, une étude par un cabinet d'expertise des bâtiments communaux doit être réalisée avant Septembre 2015 avec une copie à rendre au préfet.

D'autre part, suite aux débats précédemment faits en Conseil Municipal concernant l'étude de rénovation de l'éclairage public afin de réaliser des économies d'énergie avec des appareils moins énergivores, une étude a été demandée à la FDE62 (Fédération Départementale de l'Energie) et sera réalisée courant de l'année 2015. Monsieur le Maire décide donc d'inscrire au budget 2015 au compte 617, études et recherches, la somme de 3 100€.

Par ailleurs, Monsieur le Maire précise qu'il avait été convenu, lors d'un précédent conseil, de rafraichir la Mairie « Rue de Frencq ». Il décide de faire intervenir la société CIPRES pour les travaux de peinture.

En investissement, plusieurs postes ont été étudiés.

D'abord, monsieur le Maire rappelle qu'il faut se tenir aux promesses électorales. Le Conseil Municipal a mis en avant la réhabilitation du Christ, la création d'un jardin du souvenir et le rafraichissement des peintures de la Mairie « Rue de Frencq ». Il a donc été inscrit au budget 2015 et sera réalisé courant de l'année avec la création d'un nouvel abri bus « rue de Tateville » près de la Mairie.

Ensuite, concernant le matériel des employés communaux, une nouvelle tondeuse et un nouveau matériel informatique ont été évoqués.

En effet, la commune ne disposant plus que d'une tondeuse, en cas de panne de celle-ci et à l'arrivée des beaux jours, l'employé communal n'aurait plus d'alternative pour tondre. Par conséquent, l'achat de cette tondeuse servirait à renforcer l'outillage actuel de la commune.

De plus, dans le cadre de la dématérialisation imposée par l'Etat, le matériel informatique de la Mairie est devenu obsolète. Le Conseil décide donc d'investir dans un nouvel ordinateur et une nouvelle photocopieuse/scanner.

Enfin, concernant l'entretien des voies, un reprofilage de la « Rue du Vieux Mont » a été inscrit au budget ainsi que plusieurs postes à différents endroits de la commune tels que l'entrée de l'école, la route du bois... Monsieur le Maire propose au Conseil que les projets de la section voirie soient choisis lors d'un prochain Conseil, que ce budget sera plafonné afin de pouvoir réaliser d'autres projets pour l'année 2016.

Après en avoir délibéré les membres du Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents approuvent le programme des réalisations de travaux pour 2015.

4- BUDGET PRIMITIF 2015 :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
DEPENSES		DEPENSES	
Charges de gestion courante	144 431.21	Dépenses d'équipement	184 724.39
Charges financières	156 267.22	Dépenses financières (Remboursements emprunts)	119 267.89
Virement à la section d'investissement	58 403.00		
<u>TOTAL</u>	<u>214 670.22</u>	<u>TOTAL</u>	<u>358 328.28</u>

RECETTES		RECETTES	
Recettes de gestion courante (impôts, taxes, dotations...)	145 975.33	Recettes d'équipement (Subventions, emprunts)	175 590.00
		Recettes financières (FCTVA, affectation résultat)	124 335.28
		Virement section fonctionnement	58 403.00
<u>TOTAL</u>	<u>214 670.22</u>	<u>TOTAL</u>	<u>358 328.28</u>

La section de fonctionnement est arrêtée à la somme de 214 670.22 € et la section d'investissement est arrêtée à la somme de 358 328.28 €.

Monsieur le Maire propose au Conseil de rester sage sur les taux d'imposition, tant que cela le permet. Par conséquent, les taux restent inchangés. Le Conseil approuve la proposition de Monsieur le Maire.

A noter que la participation pour le fonctionnement du RPI est arrêtée pour 2015 à la somme de 19 091.77€.

FISCALITE COMMUNALES :		
	Anciens taux	Nouveaux taux
<i>Taxe d'habitation</i>	9,61%	9,61%
<i>Taxe foncière sur le bâti</i>	11,98%	11,98%
<i>Taxe foncières sur le non bâti</i>	35,53%	35,53%

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité des membres présents adopte le Budget Primitif 2015 :

- ☛ **section de fonctionnement : 214 670.22 €**
- ☛ **section d'investissement : 358 328.28 €**

Monsieur le Maire informe également le Conseil qu'il a proposé aux membres de la Commission que désormais un point sera fait chaque semestre sur les finances communales. La Commission a approuvé la proposition de Monsieur le Maire.

*L'ordre du jour est épuisé
La séance est levée à 20h45*